



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

18 DECEMBRE 2014 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Yolande STOCKER, Martine JOSEPH, Annaïck YVON (ANCERVILLE), Bernadette LORIN, Delphine LECHAUDEL (COUSANCES les FORGES), Michèle BERTRAND (MAULAN), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT LE PETIT), Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS en PERTHOIS), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT sur SAULX), Jean-Noël PIERRE (BRILLON en BARROIS), Francis THIRION, Régis DUPONT (COUSANCES les FORGES), André HOPFNER (HAIRONVILLE), Philippe MALAIZE (JUVIGNY en PERTHOIS), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE en RIGAULT), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Frédéric BASTIEN (RUPT aux NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES en PERTHOIS), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE sur SAULX).

Assistaient : Dominique DUPUIS (BAZINCOURT sur SAULX), Marc POURRAT (SAVONNIERES en PERTHOIS), Sylvie THIRION (VILLE sur SAULX), Marie-Christine KITINSKY, Hélène THEVENIN, Daniel NARAT, Jean-Noël FOURNIER (ANCERVILLE), Thierry HUSSON (CODECOM), Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Florent RENAUDIN (BRILLON en BARROIS-excusé), Jean-Noël ARMANINI (LISLE en RIGAULT-excusé), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS-suppléé), Roland DUFOUR (SOMMELONNE-excusé).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 12 Décembre 2014



ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS BARROIS

ENVIRONNEMENT

Marché déchetterie

Tarifs R.E.O.M. 2015

Tarifs R.E.O.M. 2014 pour MAULAN

*Règlement intérieur de la déchetterie
Règlement de collecte des ordures ménagères
Règlement R.E.O.M.
Convention REVIPAC
Convention avec CG55 (cours d'eau)*

COMPETENCES SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Transfert de compétences au 1^{er} Janvier 2016

BUDGETS

Décisions modificatives

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015

DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Validation de l'offre ILLICOWEB pour refonte du site Internet

Mise en place du Document Unique pour le personnel

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 45.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Guillaume MAIRE, Directeur du Pays Barrois, qui avait sollicité une intervention afin d'expliquer la transformation du Pays Barrois en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) aux membres du Conseil.

1 – MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS BARROIS :

Le Pays Barrois, constitué d'E.P.C.I. à fiscalité propre doit, en application de la loi du 16 Décembre 2010 (*article 79 ; point II*) être transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural à compter du 1^{er} Janvier 2015. Dans ce but, il convient d'apporter quelques modifications à ses statuts dont les principales sont les suivantes :

- Obligation de mettre en place un projet de territoire pour le compte des E.P.C.I. et comportant un volet économique, écologique, culturel et social
- Mise en place d'un Conseil de Développement Territorial
- Création d'une conférence des Maires
- Représentativité des structures (*4 titulaires et 2 suppléants pour notre CODECOM*)

Sachant que chacun des conseillers avait reçu un exemplaire du projet de statuts avec la convocation, le Président demande que le Conseil se positionne.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Communautaires n'émettent pas d'observation sur les projets de statuts et donnent leur accord à l'unanimité pour la transformation du Pays Barrois en P.E.T.R.

La représentation actuelle de notre CODECOM au sein du Pays étant de 3 délégués titulaires et 3 suppléants, il y a lieu de revoir celle-ci, le Président propose de reprendre les personnes déjà en place et de les répartir différemment.

Les membres du Conseil n'y voyant pas d'inconvénient, les délégués sont les suivants :

- Titulaires : Jacky LEMAIRE, Bernard HENRIONNET, Angelico MATTIONI, Frédéric VERLANT
- Suppléants : Gérard CHÂLONS, Jean-Noël PIERRE

Règlement intérieur déchetterie, règlement de collecte, règlement R.E.O.M. :

Francis THIRION informe qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la déchetterie si nous voulons intégrer les nouvelles modalités de facturation aux professionnels.

Il ajoute également, qu'afin d'avoir un règlement opposable aux usagers, il convient de mettre en place un règlement R.E.O.M. qui reprendrait les différents types d'usagers, les modalités de facturation, de contestation. Ce document a été validé par les membres de la commission. Le Conseil Communautaire valide également ce règlement.

Il présente ensuite le règlement du service de collecte des O.M. qui définit les conditions auxquelles la collecte est soumise et qui sera opposable aux prestataires.

Ces deux derniers documents seront adressés à toutes les mairies du territoire et seront consultables par tout administré en mairie et sur le site Internet. Il est précisé que ces règlements resteront modifiables. Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les règlements présentés.

Convention REVIPAC :

La société REVIPAC, repreneur du papier-carton, nous informe d'un tarif de reprise unique fixé à 10 €/Tonne pour la catégorie 5.03A alors que, jusqu'au 01/10/2014, nous ne percevions rien. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne un avis favorable pour la conclusion d'un avenant et autorise le Président à le signer.

Convention S.A.T.E. avec le Conseil Général :

Francis THIRION rappelle aux élus que les services du Conseil Général nous apportent assistance et appui technique pour les marchés publics et les suivis de travaux dans le domaine de l'hydraulique par le biais d'une convention qui se renouvelle tous les deux ans.

Le forfait annuel demandé pour le prochain renouvellement se monte à 2 570.20 €.

La commission Environnement s'est prononcée favorablement et, à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire suivent l'avis de la commission et autorisent le Président à signer la convention d'Assistance Technique pour la Protection des Milieux Aquatiques.

3 – COMPETENCES SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Jacky LEMAIRE présente à nouveau le dossier du transfert des compétences scolaire et périscolaire qui n'a pas pu être acté pour application au 1^{er} Janvier 2015 et souhaite que le Conseil Communautaire se repositionne pour une application au 1^{er} Janvier 2016. Il motive sa proposition par les principaux éléments suivants :

- Solutionner rapidement le cas du R.P.I. Brauvilliers/Juvigny/Savonnières qui va subir, dès la prochaine rentrée de Septembre, la fermeture d'une classe, voire deux
- La disparition des Syndicats Intercommunaux est l'un des objectifs prioritaires du Préfet actuel et les Syndicats Scolaires sont les plus aisés à supprimer. Il serait donc logique que notre Communauté de Communes devance cette obligation et travaille, dès à présent, en symbiose avec les services de l'Etat
- Cette prise de compétence permettrait à la CODECOM d'avoir plus de poids dans les débats intercommunaux futurs de regroupement
- Eviter de prendre du retard par rapport aux CODECOM voisines (notamment Haute Saulx) qui, elle, a déjà mis en place une organisation scolaire et périscolaire
- Permettre d'améliorer notre DGF, ce qui ne sera plus le cas lorsque cette compétence sera imposée par les services de l'Etat.

Francis THIRION rappelle que son projet de groupe scolaire sur Cousances ne pourra se concrétiser que si celui-ci est porté par la CODECOM.

Après débat, le Président soumet la décision de transfert des compétences scolaire et périscolaire au vote de l'assemblée :

- Pour le transfert : 21
- Contre le transfert : 7
- Abstention : 0

Le Président prend acte des votes et propose, afin de ne pas faire voter l'ensemble des communes une nouvelle fois en vain, de laisser la commune d'Ancerville se positionner avant le 20 Janvier 2015, après quoi, les autres communes pourront délibérer avant fin Mars 2015.

Jean-Louis CANOVA, Maire d'Ancerville, prend la parole et refuse à mettre à nouveau ce sujet à l'ordre du jour de son prochain Conseil Municipal en arguant du fait que ses conseillers ne voteront pas différemment.

Les Conseillers Communautaires déplorent ce qu'ils jugent comme un manque solidarité intercommunale de la part d'Ancerville.

4 – BUDGETS :

Budget Général :

Afin d'être en adéquation avec la comptabilité de la trésorerie et avec Hélios, le Trésorier demande l'intégration, en plus de l'amortissement du matériel déjà réalisé, celui des bâtiments, des subventions et des emprunts. Le Président précise que le Trésorier souhaite que ces amortissements soient régularisés sur 2014, il convient donc de prendre les décisions modificatives suivantes :

Section de Fonctionnement :	ch. 042-art. 6811 :	+ 40 219 €
	chapitre 022 :	- 40 219 €
Section d'Investissement :	article 28051 :	+ 3 139 €
	article 28121 :	+ 56 €
	article 28128 :	+ 10 793 €
	article 281318 :	+ 9 350 €
	article 28138 :	+ 11 780 €
	article 28151 :	+ 279 €
	article 28152 :	+ 2 737 €
	article 281534 :	+ 68 €
	article 281578 :	- 3 €
	article 28158 :	+ 322 €
	article 281758 :	+ 254 €
	article 28181 :	+ 207 €
	article 28182 :	+ 200 €
	article 28183 :	+ 1 155 €
	article 28184 :	- 924 €
	article 28188 :	+ 806 €

Budget P.A.E. de La Houquette :

Le Président présente les modifications à apporter au Budget dédié au Parc d'Activités Economiques de La Houquette de façon à intégrer le bâtiment des Transports T :

Section de Fonctionnement/Dépenses :	ch.042-art. 675 :	+ 712 813 €
	chapitre 023 :	- 5 584 €
Section de Fonctionnement/Recettes :	ch.042-art. 777 :	+ 537 535 €
Section d'Investissement/Dépenses :	ch.041-art. 2131 :	+ 12 140 €
	ch.040-art. 13911 :	+ 292 978 €
	ch.040-art. 13918 :	+ 244 557 €
Section d'Investissement/Recettes :	ch.041-art. 2031 :	+ 12 140 €
	ch.040-art. 2131 :	+ 712 813 €
	chapitre 021 :	- 5 584 €

Budget Z.A. de la Forêt :

Afin de pouvoir passer les écritures de stocks, il conviendrait d'apporter les modifications suivantes :

Section de Fonctionnement/Dépenses :	ch.042-art. 7133 :	+ 202 746 €
	chapitre 023 :	- 5 363 €
Section de Fonctionnement/Recettes :	ch.042-art. 7133 :	+ 197 383 €
Section d'Investissement/Dépenses :	ch.041-art. 33 :	+ 197 383 €
Section d'Investissement/Recettes :	ch.041-art. 33 :	+ 202 746 €
	chapitre 021 :	- 5 363 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent les modifications proposées sur les trois budgets et chargent le Président de leur exécution.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015 :

Le Président demande au Conseil Communautaire de permettre à la CODECOM d'engager à hauteur maximum de 25 % des dépenses réelles d'investissement de l'année 2014, des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord.

5 – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU LE 11 DECEMBRE 2014 :

Offre d'ILLICOWEB pour le site Internet de la CODECOM :

Les membres du Bureau ont validé la proposition de la société ILLICOWEB (3 000 € HT) pour la refonte du site Internet de la CODECOM.

Parmi les prestataires contactés, cette société présentait le meilleur rapport service/coût.

Cette offre englobe la refonte complète du site afin de rendre les informations plus accessibles ainsi que la mise en place d'un nouveau service de paiement de facture directement sur Internet (R.E.O.M., crèches, Super Été,...).

Bernard HENRIONNET précise que les travaux débiteront en Janvier pour une accessibilité en Mars ou Avril 2015.

Mise en place du Document Unique pour le personnel :

Les membres du Bureau ont validé la mise en place de ce document de sécurité au travail.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

Pour le Président,
Le Directeur,

Thierry HUSSON

Prochain Conseil Communautaire prévu le 19 Janvier 2015 à 20 h 30

ANNEXE 1

TARIFS REOM 2015

REDEVABLES	TARIFS ANNUELS EN € TTC
Foyer de 1 personne	143.00
Foyer de 2 personnes	187.00
Foyer de 3 personnes	231.00
Foyer de 4 personnes	275.00
Foyer de 5 personnes et plus	319.00
Résidence secondaire	123.20
Mairie de 0 à 500 habitants	110.00
Mairie de 501 à 1000 habitants	220.00
Mairie de plus de 1000 habitants	440.00
Communauté de Communes	440.00
Administration	330.00
Ecole de 0 à 100 élèves	110.00
Ecole de plus de 100 élèves	220.00
Collège	550.00
Salle des fêtes, salle de location \leq 100 m ²	110.00
Salle des fêtes, salle de location \geq 100 m ²	220.00
Gîte, chambre d'hôtes	143.00
Professions libérales et assimilées	143.00
Café, auberge, restaurant	143.00
Supérette, commerçant, artisan	143.00
Entreprise	143.00
Professionnels majorés	243.00
Centre équestre	143.00

